

Le carnaval devrait faire du bruit

Nivelles Ville et comité des fêtes anticipent les plaintes : priorité au folklore et à la bonne humeur.

Les soumonces ont déjà mis Nivelles à l'heure du carnaval, et donné un bel avant-goût de ce que sera la fête durant quatre jours, le week-end des 17 et 18 février. C'est que plus de 650 gilles et fantaisies défilent en ville, faisant du carnaval des Aclots un des plus importants en Wallonie.

Ambiance garantie sans aucun doute, mais des plaintes arrivent de plus en plus nombreuses ces dernières années concernant les nuisances sonores engendrées. C'est que le ramassage des gilles, accompagné d'airs de tambours, commence au milieu de la nuit le dimanche. Et la fête se prolonge très tard, reprend très tôt le lundi... "Oui, c'est vrai, les premiers tambours le dimanche, c'est vers 2h ou 3h du matin, convient le président de Nivelles en fête, Philippe Bouffieux. Et on entend encore les gilles au-delà de minuit, c'est certain. Le lundi à 5h du matin, ils repartent pour toute la journée. Et la nuit qui suit, il y a des feux d'artifice."

Des plaintes arrivent de plus en plus nombreuses ces dernières années concernant les nuisances sonores engendrées.

Comprenez que pour Nivelles en fête, ceux qui se plaignent du bruit ne connaissent pas le folklore aclot et n'ont qu'une solution : s'en accommoder. Même le feu d'artifice tardif - vers minuit voire 1h du matin - des gilles de l'Argayon est un événement traditionnel que les mauvais coucheurs ne sont pas près de menacer.

Voilà le point de vue des organisateurs, mais la Ville est sur la même longueur d'onde : "Le carnaval est une tradition et j'appuie la volonté du comité de le consolider", confirme le bourgmestre Pierre Huart. Même les musiciens binchois disent que c'est un plaisir de venir à Nivelles."

V.F.

Changement

Une "Reine" à désigner samedi

Tradition. Entre les soumonces générales et le week-end du carnaval, un bal costumé est organisé par l'ASBL Nivelles en Fête, et le rendez-vous servait les années précédentes à désigner des "miss Carnaval", et même leur "mister". Mais la formule s'essouffait et un changement est annoncé. Ce samedi soir, à partir de 20h dans le foyer du Waux-Hall, on oublie les mister et même les miss : place à l'élection de la "Reine" du carnaval et de ses dauphines. Des sponsors ont été appelés à la rescousse et ils se sont montrés plutôt généreux, offrant notamment une nuit d'hôtel à la lauréate. Et l'Ipét s'impliquera dans l'organisation aux côtés de plusieurs coiffeurs aclots pour une "mise en beauté" des candidates. Celles-ci sont six à vouloir coiffer la couronne de Reine du carnaval, toutes nivelloises. Le vote du public, enregistré sur la page Facebook de l'événement, comptera pour 30 % du total des points attribués.

Les futures maisons rurales attendront

Incourt L'aménagement est bloqué par la tutelle en raison de problèmes dans les procédures administratives.

Alors que le bureau d'architecte a déjà présenté son projet à la population en octobre dernier, on apprend aujourd'hui que le dossier de la maison rurale et polyvalente d'Opprebais est à l'arrêt. "L'autorité de tutelle, la Région wallonne, a annulé notre décision d'attribuer le marché à la société TAAC", a déclaré Joseph Tordoir, échevin en charge de l'Aménagement de territoire.

La raison ? "Nous avons retenu le projet de cette entreprise parce que c'est celui qu'avait préféré, à l'unanimité, le comité d'avis. Nous avons voulu suivre la logique participative que nous appliquons depuis de nombreuses années à Incourt. Or, il aurait fallu que celui-ci intervienne plus tard."

Les autorités communales auraient dû aussi écouter l'avis de ces services lors de l'étude de marché. Le cahier des charges n'attribuant pas autant de poids à ce comité d'avis, les conditions de marché n'ont pas

été respectées et donc la tutelle a annulé ce choix. "Il va donc falloir tout recommencer", déplore Joseph Tordoir.

Mais il sera compliqué de relancer cela cette année, car, les élections approchant, la Région wallonne n'autorisera plus la tenue de réunions publiques pour un projet à partir du 30 juin prochain. Et sans cela, difficile de prendre une décision de manière participative.

Perte de temps

Le dossier de maison de la ruralité et du patrimoine, qui prendra place dans l'ancienne école des filles, est lui aussi bloqué. Après avoir appris que l'entreprise désignée était au bord de la faillite, le collège communal a réattribué le marché à une autre société en octobre dernier. Une décision annulée, elle aussi, par la tutelle. "Nous aurions dû faire revoter le conseil communal à ce propos, mais nous avons sauté cette étape puisque le cahier des charges correspondait tout à fait au premier marché", détaille l'échevin.

Cette stratégie qui aurait dû faire gagner du temps va au contraire allonger le délai puisque deux ans sont perdus.

Ca. D.

La Libre

& MoneyStore.be

en partenariat avec

ING Private Banking

vous invitent au

Petit Déjeuner Financier sur le thème :

«Fiscalité des Placements : Où en est-on ? Où va-t-on ?»

Le mardi 20 février 2018 de 8h à 9h30

PROGRAMME

8h :

Accueil des participants et petit déjeuner.

8h30-9h30 :

Conférence-débat avec Antoine Dayez et Anita Linthoud.

Lieu :

Convergence House (La Libre Belgique)
Rue des Francs 79 - 1040 Bruxelles

Métro Mérode

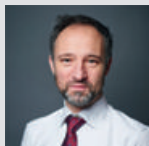
Parking gratuit Esplanade du Cinquantenaire

Inscription gratuite mais obligatoire :

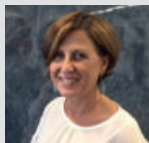
<http://www.lalibre.be/page/petit-dejeuner>

Nombre de places limité.

animé par **Isabelle de Laminne**,
blogueuse **MoneyStore.be** et
chroniqueuse à **La Libre Belgique**
qui recevra :



Maître Antoine Dayez,
Avocat au Barreau
de Bruxelles .



Anita Linthoud,
Wealth Analysis
& Planning chez
ING Belgique.